

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE-CLUB VAUCLUSIEN

2^{ème} SLALOM DE BOLLENE

22 et 23 OCTOBRE 2005

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB VAUCLUSIEN, organise les 22 et 23 octobre 2005, avec le concours de ses écuries et sous le patronage de la Ville de BOLLENE, un slalom dénommé :

2^{ème} SLALOM DE BOLLENE

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des Slaloms.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional PROVENCE ALPES CORSE sous le numéro 51 R 05 en date du 4 août 2005, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 395 en date du 31 août 2005.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p. Officiels

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président

Jean Paul POCHON

Licence N° 06 16 1793

Membres

Francis FABRIES

Licence N° 06 13 6904

Odile MONTIEL

Licence N° 06 13 6895

DIRECTEUR DE COURSE

Jean Louis VATON

Licence N° 06 13 5493

DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT

Georges POUQUINE

Licence N° 09 14 20225

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Lismon LAMBERT

Licence N° 06 11 3582

COMMISSAIRE TECHNIQUE STAGIAIRE

Daniel LAPIQUE

Licence N° 06 08 5826

Patrice SIMONCELLI

Licence N° 06 13 119380

CHARGE RELATIONS CONCURRENTS

Yannick BARDIN

Licence N° 06 11 46622

CHRONOMETREURS

Jean Paul AMBERT

Licence N° 06 09 1705

René BOUCHET

Licence N° 05 11 8899

MEDECIN

Dr Marc MONTIEL

Licence N° 06 13 35257

CHARGE RELATIONS COMMISSAIRES

Hélène METZGER

Licence N° 06 13 123341

CHARGE LOGISTIQUE

Pierre GUIDARELLI

Licence N° 06 13 6897

Avec le concours des Commissaires de route du Comité Régional PROVENCE ALPES CORSE

1.2p. Horaires

Clôture des engagements : le 23 octobre 2005 à la fin des vérifications administratives soit 8 h 30.

Publication de la liste des engagés : à la fin des vérifications administratives le 23/10/2005

Vérifications administratives :

le 22 octobre 2005 de 14 h à 17 h 30 à BOLLENE, place du 18 juin 1940 pour tous les groupes.

le 23 octobre 2005 de 7 h 30 à 8 h 30 à BOLLENE, place du 18 juin 1940 pour tous les groupes (exceptionnellement pour les concurrents ne pouvant se présenter le samedi)

Vérifications techniques :

le 22 octobre 2005 de 14 h 15 à 17 h 45 à BOLLENE, place du 18 juin 1940 pour tous les groupes.

le 23 octobre 2005 de 7 h 45 à 8 h 45 à BOLLENE, place du 18 juin 1940 pour tous les groupes (exceptionnellement pour les concurrents ne pouvant se présenter le samedi).

La première réunion du Collège des Commissaires Sportifs est prévue le 22 octobre 2005 à 18 h à BOLLENE, place du 18 juin 1940.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 23 octobre à 9 h.

Le Parc de départ est situé à proximité du circuit (voir plan)

Essais non chronométrés le samedi 22 octobre 2005 de 15 h (après le passage de la commission de sécurité) à 18 h.

Essais chronométrés obligatoires le dimanche 23 octobre 2005 de 9 h à 12 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 h 30.

Course : 2 manches de course de 13 h 30 à 17 h 30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires à 18 h.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) situé au camping municipal de Bollène (accès direct depuis la place du 18 juin 1940).

Remise des prix le 23 octobre à 19 heures, place du 18 juin 1940.

1.3p. Vérifications :

Voir article 1.2p

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage FORD à BOLLENE, Taux horaire de la main d'œuvre : 45,00 €.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (sauf pour les véhicules du groupe « Loisir »).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8 h 45 le dimanche 23 octobre 2005.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASAC Vauclusien
BP 1000
84095 AVIGNON CEDEX 09**

Tel : 04 90 86 14 19 - Fax : 04 90 27 14 29

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 23 octobre à 8 h 30.

Les concurrents du groupe Loisir titulaires d'un Titre de Participation peuvent s'inscrire le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles attribuées à ces concurrents jusqu'à la fin des vérifications administratives.

Les frais de participation sont fixés à 180 €, réduits à 90 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à **80** dont **20** peuvent être réservées aux titulaires d'un Titre de Participation.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. (Voir tableau épreuves.).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) : Ville de BOLLENE

Publicité optionnelle : Sera définie par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Parcours

Le Slalom de BOLLENE se déroulera sur un circuit tracé sur la place du 18 juin 1940 (voir plan). Il se déroulera en 2 manches avec un départ aux feux. Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard. Les parcs de départ et d'arrivée se trouvent à proximité du circuit.

6.5p. Parc Concurrent

Le parc concurrents est situé à proximité du circuit (voir plan) et sera accessible à partir de 14h le samedi 22 octobre 2005.

6.6p. Parc Fermé Final

Le parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) est situé au camping municipal de Bollène, à proximité de l'épreuve (voir plan)

6.7p. Tableaux d'affichage

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications : Place du 18 juin 1940 à BOLLENE

- Pendant les essais et la course : Place du 18 juin 1940 à BOLLENE

- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Place du 18 juin 1940 à BOLLENE

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p. Permanence

Pendant la manifestation, une permanence sera organisée à BOLLENE, place du 18 juin 1940.

Téléphone permanence : 06 81 39 17 74

Centre de secours : Hôpital d'ORANGE. Téléphone : 04 90 11 22 22

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.3p. Course : voir règlement standard des slaloms

Le chronométrage sera effectué au 1/100^{ème} de seconde (électronique) ou à défaut au 1/10^{ème} de seconde (manuel).

7.4p. Echauffement des pneumatiques

TOUT MOYEN DE CHAUFFE DES PNEUMATIQUES EST INTERDIT, SOUS PEINE D'EXCLUSION DE L'EPREUVE.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps réalisé par les concurrents sur l'une des 2 manches. Pour les ex-æquo sur sa plus mauvaise manche. Si un ex æquo subsistait le classement sera effectué au meilleur temps des essais.

Les classements provisoires seront affichés à 18 h place du 18 juin 1940 et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p. Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH	1 ^{er}	180,00 €
	2 ^{ème}	140,00 €
	3 ^{ème}	100,00 €

	PARTANTS ->	1 à 4	5 à 8	9 à 12	+ de 12
CLASSES	1 ^{er}	50,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
	2 ^{ème}		40,00 €	50,00 €	50,00 €
	3 ^{ème}			40,00 €	40,00 €
	4 ^{ème}				30,00 €

FEMININ	PARTANTES ->	1 à 3	+ de 3		
	1 ^{ère}	50,00 €	90,00 €		
	2 ^{ème}		40,00 €		

Ces prix ne sont pas cumulables (sauf classement féminin), ni reportables

Le Groupe « Loisir » ne recevra pas de prix en espèces mais sera récompensé par des coupes.

10.3p. Coupes :

La répartition des coupes se fera de la même façon que celle des prix.

Groupe Loisir : Une coupe aux 2 premiers de chaque classe.

10.5p. Remise des Prix et Coupes

Voir article 1.2p